

*Communiqué**Pour diffusion immédiate*

N'EST PAS POUR UNE DIFFUSION AUX ÉTATS-UNIS NI POUR UNE DISTRIBUTION AUX SERVICES D'INFORMATION DES ÉTATS-UNIS.

Stelmine complète la première tranche de 505 200 \$ d'un placement privé

Québec, le 12 décembre 2023- Stelmine Canada Ltée. (TSXV : STH) ("Stelmine" ou la "Société" est heureuse d'annoncer qu'elle a complété la première tranche d'un placement privé sans courtier ("**Placement**") d'unités accréditatives ("**Unités FT**") pour un produit brut de 505 200 \$.

La Société a émis un total de 5,943,528 unités FT à un prix de 0,085 \$ par unité FT. Chaque Unité FT est composée d'une action ordinaire de la Société devant être émise en tant qu' "action accréditive" au sens du paragraphe 66(15) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'article 359.1 de l'impôt sur le revenu (Québec) (chacune, une " Action FT ") et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire non accréditive (chaque bon de souscription entier, un " Bon de souscription "). Chaque Bon de souscription permettra à son détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,14 \$ par action ordinaire jusqu'au 12 décembre 2025. Par ailleurs, si le cours des actions ordinaires de Stelmine, à la Bourse de croissance TSX, atteint 0,20 \$ un jour donné, la Société peut devancer la date d'expiration en publiant un communiqué de presse (le "Communiqué de presse sur l'accélération"). Dans ce cas, la date d'expiration sera réputée être la date spécifiée dans le Communiqué de presse d'accélération.

Dans le cadre de ce placement, la Société paiera des frais d'intermédiation de 26 775 \$.

Trois (3) initiés ont participé à ce placement pour un montant de 22 200\$. Les initiés de la Société ont souscrit aux unités selon les mêmes termes que les autres investisseurs. La participation de ces initiés est dispensée de l'obligation d'évaluation officielle et de l'approbation des actionnaires aux termes des paragraphes 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101 sur les Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières. La dispense est basée sur le fait que ni la juste valeur marchande de l'objet de l'opération ni celle de la contrepartie de cette opération, dans la mesure où elle concerne l'initié, ne dépassent 25% de la capitalisation boursière de la Société.

Tous les titres émis dans le cadre du placement sont sujets à une période de rétention statutaire de quatre mois se terminant le 13 avril 2024, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Le placement est sujet à l'approbation de la Bourse de croissance TSX. Stelmine n'a pas déposé de déclaration de changement important au cours des 21 jours précédant l'accomplissement du placement privé.

Le produit du Placement sera affecté aux travaux d'exploration qui se poursuivent actuellement sur les propriétés. Le produit du placement accréditif sera utilisé par la Société afin d'encourir des frais d'exploration au Canada sur les différentes propriétés de la Société situées dans la province de Québec, et ces frais d'exploration seront pleinement engagés le ou avant le 31 décembre 2024, conformément aux engagements faits aux souscripteurs de ce placement privé.

À PROPOS DE STELMINE

Stelmine est une société d'exploration minière junior lancée dans le développement d'un nouveau district aurifère Caniapiscou (à l'est de la Baie James), dans la partie sous-explorée de l'est du bassin métasédimentaire d'Opinaca où le contexte géologique présente des similitudes avec la mine Éléonore, qui se trouve très près du contact avec le même bassin. Stelmine possède 100 % des 1 784 claims ou 917 km² dans cette partie du nord du Québec, mis en évidence par les projets Mercator et Courcy.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse peuvent contenir des déclarations prospectives, telles que des déclarations concernant l'utilisation anticipée du produit du Placement, les plans d'acquisition et d'expansion, la disponibilité d'opportunités d'acquisition de qualité et la croissance de la Société. Ces informations sont basées sur les attentes et les hypothèses actuelles (y compris les hypothèses relatives à l'obtention de toutes les approbations nécessaires pour l'offre et les conditions générales de l'économie et du marché) qui sont soumises à des risques et des incertitudes significatifs qui sont difficiles à prévoir. Les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats suggérés dans les déclarations prospectives. Les risques qui pourraient entraîner des résultats différents de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs du présent communiqué comprennent ceux liés à la capacité de réaliser le Placement selon les conditions décrites ci-dessus. La société n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, ou de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats réels pourraient différer de ceux reflétés dans les énoncés prospectifs, à moins et jusqu'à ce que les lois sur les valeurs mobilières applicables à la société l'exigent. Des informations supplémentaires sur les risques et incertitudes sont contenues dans les documents déposés par la société auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. Ces documents sont disponibles sur le site de [Sedar+](#).

MISE EN GARDE

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent de responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Isabelle Proulx,
Présidente et chef de la direction
Tel: 418-626-6333
iproulx@stelmine.com

Relation avec les investisseurs
MarketSmart Communications Inc
Adrian Sydenham
Sans-frais: 1-877-261-4466
info@marketsmart.ca

Suivez-nous : [Website](#) : [Twitter](#) : [LinkedIn](#) : [Facebook](#):